

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Technopole de l'agglomération bordelaise - Bordeaux Technowest et Société
Publique Locale Bordeaux Aéroparc - Programme d'actions 2013 - Subvention de
la Communauté Urbaine de Bordeaux - Conventions - Décision - Autorisation.**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Bordeaux Technowest poursuit deux objectifs principaux, à savoir la dynamisation de la filière aéronautique spatiale défense et le développement de l'animation économique de terrain envers les PME et les PMI, ainsi que l'animation d'une pépinière/incubateur dédiée aux métiers de la filière Aéronautique Spatiale Défense (ASD).

En outre, Bordeaux Technowest assure l'animation de Bordeaux Aeroparc dont la création du Centre de services est effective depuis 2009. Elle gère également la pépinière d'entreprises de l'Ecoparc depuis janvier 2010.

1 – PROGRAMME D' ACTIONS 2013 DE L' ASSOCIATION BORDEAUX TECHNOWEST

1-1 Bilan de l'exercice 2012 de l'association Bordeaux Technowest

L'année 2012 a vu, notamment, la réalisation des actions suivantes sous l'égide de Bordeaux Technowest :

- l'accompagnement de 21 projets innovants,
- la réalisation de 2 transferts technologiques,
- le traitement de 48 dossiers d'aide à la création ou développement d'entreprises,
- la mise en place de la filière des drones, la participation au groupe de travail DGAC, l'exploitation de la zone d'essais du camp de Souge,
- le financement de 3 projets dans le cadre de Techno'start, fonds d'amorçage dédié à la technopole, à savoir : R&Drone, Sunna Design et Airnt'Services,
- le financement de 2 programmes dans le cadre du Plan Local de Redynamisation : l'aménagement de la zone d'essais drones et le financement de bourses incubés,
- la participation aux salons Eurosatory, InnovaDay, Need,

- l'organisation de la 2ème édition du salon des drones UAV Show les 26 & 27 septembre dernier qui a rassemblé environ 1500 personnes qui ont vu évoluer une vingtaine de machines. Ce salon a engendré la signature d'une dizaine de contrats,
- l'accueil de 2 nouveaux projets dans la pépinière Aéroparc : R&Drone et AirInt'Services,
- l'accueil de 2 nouvelles entreprises sur l'Ecoparc : Eficus et Windeo.

1-2 Les stratégies à moyen terme de l'association Bordeaux Technowest

L'objectif de Bordeaux Technowest est de créer un site technopolitain thématique, intégrant tous les outils (techniques, humains, financiers et immobiliers) nécessaires au développement d'activités innovantes ou d'entreprises intégrant de la R&D.

La stratégie globale consiste à renforcer la dynamique technopolitaine sur deux filières :

- **la filière aéronautique-spatiale-défense sur l'Aéroparc** : à 3 ans, l'objectif est d'implanter 5 nouvelles entreprises dans l'Aéroparc, atteindre un taux de remplissage de 100% des 1 500 m² du centre d'affaires et accompagner 15 entreprises au sein de la pépinière avec un taux de rotation de 30% par an. Les entreprises ciblées sont ici celles de la maintenance aéronautique, des drones, des services aéroportuaires, des matériaux, de l'aménagement cabine. Un travail particulier est, également, mené sur la filière des drones avec la volonté de participer à l'évolution de la réglementation en participant au groupe de travail de la DGAC, de renforcer l'utilisation et les moyens du camp de Souge et de développer le salon UAV Show dont les deux premières éditions ont eu un succès international.

- **les filières de la croissance verte sur l'Ecoparc** : il s'agit ici de conforter les actions engagées en 2009 et 2010 et notamment le travail d'animation d'endogène. Au-delà, de l'offre immobilière et du travail d'accompagnement des entreprises vers l'innovation, des actions d'animation collectives seront lancées et en particulier sur un audit énergétique du parc d'activités.

1-3 Plan d'actions 2013 de l'association Bordeaux Technowest

Le plan d'actions de l'association est à appréhender à travers trois grands domaines : la filière ASD, la filière des éco-activités et enfin un métier plus générique de développement économique. Il s'intègre dans la stratégie globale de la Cub en direction de la filière aéronautique qui vise à combiner une politique d'aménagement de fonciers ambitieuse à une stratégie d'animation économique endogène et exogène proactive.

1-3-1 Fonctionnement de la Technopole ASD/AEROPARC

Les actions à mener seront les suivantes :

- Innovation :

Objectifs :

- Intégration de 4 à 5 nouveaux projets dans la pépinière en suivant les thématiques stratégiques retenues (aviation d'affaires, services, drones, services aéroportuaires, matériaux...)
- Valorisation de 2 à 3 brevets en relation directe avec les axes stratégiques de développement des pépinières, puis les amener jusqu'au produit et rechercher des réceptacles potentiels de ces brevets/produits,
- Participation à 2 manifestations nationales concernant la valorisation des brevets,
- Analyse des potentiels de valorisation de brevets du spatial vers le médical et mise en place d'un programme de travail collaboratif avec la clinique du sport,
- Création d'une manifestation spécialisée sur les métiers et technologies liées aux forces spéciales.

Les partenaires identifiés sont les industriels aéronautiques, les organismes nationaux (CNES, ONERA), BGI, ADI, l'incubateur régional d'Aquitaine, le réseau des pépinières RETIS.

Les cibles envisagées correspondent aux PME/PMI, les grands groupes, les universités, les cellules de transfert de technologie. La méthodologie et les actions prévues comporteront, notamment, de la prospection dans les écoles et les salons spécialisés, l'élaboration d'un site internet/newsletter/blog, de la prospection avec BGI sur les thématiques définies en concordance avec celles de la pépinière.

- Animation et développement de la filière Aéronautique AEROPARC (aménagement, animation filière, prospection, implantation) :

Objectifs :

- Implanter de nouvelles entreprises sur le territoire de l'AEROPARC,
- Animer de nouvelles filières génératrices de projets et promouvoir le territoire à travers la participation à des manifestations,
- Valorisation des parcs technologiques : montage de projets collaboratifs,
- Création d'un outil d'animation du cluster Bordeaux AEROPARC (site/blog/événements),
- Création de 3 numéros d'Aéro-Mag Aquitaine, journal d'information de la technopole et de l'Aéronautique en Aquitaine.

Des partenariats sont envisagés avec les écoles, BGI, le GIFAS, le BAAS, les grands groupes, etc. La méthodologie et les actions prévues comporteront de la prospection, la réalisation d'études de secteurs porteurs ou d'analyse de tendance et d'évolutions de certains marchés, la veille informatique et économique, la fabrication d'outils et supports pour la promotion de l'AEROPARC et la technopole, l'animation d'un réseau AEROPARC (blog, site, réunions thématiques), la participation à des salons ou conventions d'affaires.

1-3-2 Fonctionnement de la Technopole Eco-activités/ECOPARC

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Pépinière/Incubateur/Innovation : l'objectif est d'accueillir 4 nouveaux projets dans la thématique des smart-grid, bureaux d'études, petit éolien, transports intelligents et création/installation dans le nouveau centre de services (800 m² de bureaux et 200 m² d'ateliers). L'axe stratégique principal consiste à identifier des technologies ou projets au sein des grands groupes ou leurs laboratoires. Les partenaires sont, entre autres, BGI, les grands groupes, les laboratoires (LYRE), les universités, CDPEA, ADEME, l'incubateur régional d'Aquitaine, etc.
- Animation et développement de la filière des Eco-activités. L'objectif est ici d'encourager l'implantation d'entreprises dans les secteurs identifiés et retenus à travers la mise en place d'une offre immobilière spécifique, la coordination des différentes initiatives publiques et privés et enfin le lancement d'opérations collectives de nature à susciter la diffusion de l'innovation dans les entreprises mais aussi dans les politiques publiques d'aménagement. Un enjeu majeur consiste, en effet, en la valorisation de l'Ecoparc par le montage de projets collaboratifs, la définition des axes stratégiques et la construction de facteurs différenciant. A ce titre, une réflexion est en cours pour élaborer un projet collaboratif avec des entreprises dans l'objectif de monter une opération collective qui permettrait de faire de l'Ecoparc un site de test à l'échelle 1 sur la gestion des flux. Les partenaires envisagés sont notamment le Conseil Régional, l'ADEME, la CCI, Nobatek. La méthodologie repose sur de la prospection, l'analyse de secteur porteur, la veille informative et économique pour les entreprises et les thèmes retenus. Cette promotion de la filière des éco-activités se traduira, en outre, par l'organisation d'évènements sur l'Ecoparc et la création d'un évènement business, type salon « green business », à destination des acheteurs de collectivités.

1-3-3 Développement Economique

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- Aider et favoriser la création et l'implantation d'entreprises (industriel, artisanat de production, services) sur le territoire des 8 communes de la technopole (Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas, Saint-Jean d'Illac, Saint-Aubin de Médoc, le Taillan Médoc, Blanquefort),
- Mettre à jour et tenir le fichier des disponibilités foncières et immobilières sur le territoire,
- Favoriser l'animation économique du territoire,
- Travailler en concertation avec les services économiques des communes pour aider à l'animation endogène hors des deux grands parcs technologiques (Bordeaux Aeroparc et Ecoparc).

Ces actions se traduiront, notamment, par de la participation aux rencontres des clubs d'entreprises, des interventions dans les communes, de l'animation d'un réseau de chefs d'entreprises, voire l'organisation de rencontres à thèmes.

- **Communication : un axe transversal**

La communication de la technopole Bordeaux Technowest vise à animer des entreprises de la région aquitaine en général et de la technopole en particulier. Elle constitue un outil du développement économique au service tant des grands groupes que des PME et PMI qui travaillent dans les deux thématiques de la technopole : Aéronautique-Spatiale-Défense et les Eco-activités.

La stratégie de la communication a pour objectif de promouvoir le territoire, ses entreprises, les collectivités partenaires ainsi que de mettre en valeur les porteurs de projet et les entreprises hébergées en son sein.

La communication de la technopole Bordeaux Technowest tend vers 3 principes :

- Stratégie digitale : mettre en place une stratégie digitale : développement de sites internet Bordeaux Technowest/SPL Bordeaux Aéroparc/Bordeaux Ecoparc de manière cohérente en terme de logique éditoriale et en adéquation technique avec les usages actuels (lecture sur smartphone, tablette, écrans traditionnels, ...),
- Production durable : développer la production « durable » : privilégier la dématérialisation des documents, capitaliser sur des productions événementielles recyclables,
- Autonomie : développer l'autonomie de la technopole pour la production de documents internes. Ce développement passe par l'investissement dans un outil spécialisé de création à la formation à certains outils de mise en page, la mise en place d'une photothèque partagée.

1-4 Le plan de financement : budget prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel proposé pour la mise en œuvre du plan d'actions de Bordeaux Technowest s'élève à 1 395 500 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour un montant de 330 000 €, contre 350 000 € en 2012, soit une diminution de 20 000 €.

Ce financement sera réparti pour 271 000 € au titre des actions co-financées par le FEDER et pour 59 000 € pour les actions hors financements FEDER.

TECHNOPOLE							
		AEROPARC		ECOPARC		Développement Economique	Projets annexes SPL Techno Start
CHARGES	PREVISIONNEL	Innovation - pépinières/incubateur - Transfert Technologique - Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection - Implantation - Promotion - Animation de filières	Innovation - pépinières/incubateur - Transfert Technologique - Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection - Implantation - Promotion - Animation de filières		
Frais Généraux	49 811	9 126	9 158	18 216	8 000	3 062	2 250
Locations immobilières et mobilières	319 660	114 442	62 115	71 989	62 046	6 882	2 188
Entretien Maintenance	20 000	3 806	3 821	7 209	2 948	1 278	938
Assurances	6 500	1 649	1 656	2 041	195	554	406
Documentation et Cotisations	14 000	3 553	3 566	4 396	418	1 192	875
Prospection	40 000	13 806	8 821	14 709	448	1 278	938
Communication	41 000	14 000	14 000	8 000		5 000	
Déplacements Réception	35 000	7 613	10 641	11 418	896	2 555	1 876
Honoraires Expert Comptable et CAC	12 000	3 045	3 056	3 767	359	1 022	750
Etudes / Prestations Intellectuelle	31 000	10 000	15 000	6 000			
Divers	19 000	4 545	8 557	3 769	358	1 022	750
Masse Salariale	707 528	174 694	197 332	214 657	20 340	57 960	42 546
Rémunération JFG	100 000		100 000				
	1 395 500	360 281	437 722	366 170	96 008	81 804	53 515

		ASD		ECO		Développement Economique	Projets annexes SPL Techno Start
PRODUITS	Prévisionnel	Innovation - pépinières/incubateur - Transfert Technologique - Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection - Implantation - Promotion - Animation de filière	Innovation - pépinières/incubateur - Transfert Technologique - Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection - Implantation - Promotion - Animation de filières		
Communes							
Mérignac	10 000						
Le Haillan	11 752	612	6 080			5 060	
Saint-Médard-en-Jalles	27 530	3 394	17 898			6 238	
Martignas	5 000					5 000	
Saint Jean d'Ilac	10 000					10 000	
Le Taillan	1 150					1 150	
Saint Aubin du Medoc	2 500					2 500	
Blanquefort	55 000			30 196	21 875	2 929	
CUB	330 000	60 000	125 000	86 000	42 000	17 000	
Conseil Régional	320 000	80 000	135 000	105 000			
Conseil Général	31 927					31 927	
FEDER	361 000	120 000	144 000	97 000			
CNES+EADS	34 000	22 000		12 000			
Facturation SPL	41 801						41 801
Facturation à Techno Start temps passé	11 714						11 714
Loyers pépinières Ecoparc et centre d'affaires	65 461			33 903	31 558		
Loyers pépinières Aéroparc	47 275	47 275					
Adhésions	15 000	15 000					
Autres	14 390	2 000	9 744	2 071	575		
	1 395 500	360 281	437 722	366 170	96 008	81 804	53 515

2 – REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR UN CENTRE D'AFFAIRES EN BORD DE PISTE PAR LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BORDEAUX AEROPARC

Afin de matérialiser l'offre foncière proposée aux entreprises sur Bordeaux Aéroparc et de développer les conditions d'accueil des jeunes entreprises innovantes, la Cub et les communes du Haillan, Mérignac et Saint-Médard-en-Jalles ont voté, lors du Conseil de communauté du 25 novembre 2011, la création d'une société publique locale, dénommée Bordeaux Aéroparc. La Communauté urbaine de Bordeaux détient 50% du capital de la SPL sur un montant global de 500 000 €.

La gestion de cette société publique locale est assurée par du personnel mis à disposition par l'association Bordeaux Technowest. Les objectifs principaux de la société publique locale Bordeaux Aéroparc sont :

- l'aménagement des terrains à vocation économique du projet Bordeaux Aéroparc,
- la réalisation et la commercialisation de tout ensemble immobilier destiné à accueillir des entreprises sur cette zone,
- l'exploitation des ensembles immobiliers destinés aux pépinières et incubateurs,
- la promotion commerciale du parc technologique.

2-1 Bilan de l'exercice 2012 de la société publique locale Bordeaux Aéroparc

En 2012, la SPL est intervenue sur les dossiers suivants :

- l'aide à l'implantation d'entreprises sur l'Aéroparc, à savoir : JTT Composites, Prodec Metal et OMEGA DMS,
- étude pré-opérationnelle d'aménagement d'un lotissement d'activités sur les terrains du circuit automobile de Mérignac.

2-2 Plan d'actions 2013 de la société publique locale Bordeaux Aéroparc et mission pour le compte de la Communauté urbaine de Bordeaux

La principale faiblesse du projet Bordeaux Aéroparc réside en l'absence de fonciers immédiatement mobilisables pour des porteurs de projet. Aussi, la Cub a annoncé lors du comité de pilotage Aéroparc du 29/11/2012, le lancement d'une étude pré-opérationnelle sur le secteur des Cinq-chemins au Haillan. En parallèle, une intervention de la société publique locale Bordeaux Aéroparc est programmée sur l'aménagement de la zone du circuit automobile sur la commune de Mérignac (dépôt d'un permis d'aménager).

Afin de renforcer la dynamique du projet Aéroparc mais aussi de créer un lieu fédérateur et de synergies pour toutes les initiatives menées en matière d'animation de la filière ASD, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite étudier la faisabilité d'un centre de services ambitieux en bord de piste.

Elle propose pour cela de confier à la société publique locale Bordeaux Aéroparc la production d'une étude de faisabilité économique, technique, juridique, financière d'un centre d'affaires en bord de piste, pour un montant correspondant à 25 000 €.

Enfin, sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, la société publique locale va procéder à l'identification de fonciers industriels pour des activités aéronautiques ou à forte valeur ajoutée, ainsi qu'au lancement d'une réflexion pour un équipement collectif de la zone (crèche).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2011/0802 du 25 novembre 2011 relative à la création de la société publique locale Bordeaux Aéroparc,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- d'une part, le dossier de demande d'aide présenté par l'association Bordeaux Technowest pour son programme d'actions 2013, sollicitant une subvention de 330 000 € pour un montant subventionnable de 1 395 500 € T.T.C relatif aux actions menées sur les clusters métropolitains Bordeaux Aéroparc et Ecoparc, est recevable dans la mesure où il participe au développement économique de l'agglomération bordelaise et répond aux ambitions du Schéma Métropolitain de Développement Economique de favoriser la structuration et le développement de filières stratégiques de la métropole bordelaise.

- d'autre part, dans la perspective de poursuivre le développement du parc technologique Bordeaux Aéroparc, la Communauté urbaine de Bordeaux entend confier à la société publique locale Bordeaux Aéroparc une mission afin de réaliser, pour son compte, une étude de faisabilité, estimée à 25 000 € HT, pour la réalisation d'un centre d'affaires en bord de piste. En effet, la Communauté urbaine de Bordeaux est actionnaire de cette structure par délibération du Conseil de Communauté n° 2011/0 802 du 25 novembre 2011 et entend donc lui confier une prestation relative à son objet social.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 330 000 € TTC à l'association Bordeaux Technowest pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013.

Article 2 : d'attribuer la somme de 25 000 € HT à la société publique locale Bordeaux Aéroparc pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un centre d'affaires en bord de piste.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer la convention ci-annexée qui fixe les conditions de règlement de l'aide communautaire par la réalisation du plan d'actions 2013 de Bordeaux Technowest.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention qui fixe les modalités de règlement de la prestation confiée à la société publique locale Bordeaux Aéroparc.

Article 5 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal de l'exercice en cours de la façon suivante :

- chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00 pour la subvention de fonctionnement versée à l'association Bordeaux Technowest,
- chapitre 011, article 6042, fonction 900, CRB BD00 pour la prestation confiée à la société publique locale Bordeaux Aéroparc.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre, le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient à l'exception de M. CHAUSSET qui vote pour
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 22 MARS 2013

M. JEAN-JACQUES BENOIT